LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022
COMMUNE DE SAINT PATERNE – LE CHEVAIN

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël TOUCHARD, Maire.

Etaient présents : Messieurs TOUCHARD Joël, POUTREL Philippe, LEBLANC Bruno, BENOIT Gérard, Gilles de BAGLION (arrivé à 20h10), VAUTIER Nicolas, Stéphane DENYS (arrivé à 20h13) et DAHL Patrick.

Mesdames FOULON Nathalie, KERIO Danielle, JEAN Thérèse, Isabelle BEAL, VIEL Annette, Cécile HARDY et RAUX Karine.

Absents excusés : DELANNOY Véronique (donne pouvoir à M.TOUCHARD), MICHALECZEK Boris (donne pouvoir à Mme JEAN), ROUX Flora (donne pouvoir à M. POUTREL), COSSON Marie-Françoise et ROUX Alain (donne pouvoir à M.DAHL)

Absent : Patrick VINOT, Sylvie TOULIS, Sylvie THOMAS

Secrétaire de séance : VAUTIER Nicolas

Ordre du jour :

En exercice	23
Présents	15
Pouvoirs	4
Votants	19

1. Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2022
2. Assurance statutaire
3. Tarifs garderie
4. Tarifs accueil de loisirs
5. Tarifs des études surveillées
6. Tarif des locations de salles
7. Convention de recouvrement
8. Autorisation de délégation d'appel d'offre en procédure adaptée pour une maitrise d'œuvre
9. Motion sur les conséquences financières de la crise économique et financière
10. Débat sur l'avenir de l'école du Chat Perché
11. Modification de la sectorisation de la carte scolaire
12. Questions et informations diverses.

❖ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 03 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve le procès-verbal du 3 octobre 2022.

❖ CM2022-055 / ASSURANCE STATUTAIRE

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **REPORTE** le choix du prestataire au prochain Conseil,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ CM2022-056/ TARIFS GARDERIE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **MAINTIENT** les tarifs de la garderie tels que proposés par la commission finances,
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ CM2022-057/ TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **MAINTIENT** les tarifs tels que ci-dessus jusqu'à modification,
- **APPLIQUE** le surcoût des sorties égales ou supérieures à 25€ par enfant à la charge des familles,
- **RENOUVELLE** la périodicité bimestrielle de la facturation,
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint délégué pour signer tout document utile lié à ce dossier.

❖ CM2022-058 / ETUDES SURVEILLEES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **MAINTIENT** les tarifs des études surveillées à 3€/h jusqu'à modification,
- **CONFIRME** que le service est maintenu s'il y a au moins 8 élèves,
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ CM2022-59/ LOCATION DE SALLES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **VALIDE** les tarifs et les cautions des locations de salles tels que présentés,
- **AUTORISE** la commission communication et vie associative à adapter les contrats de location type en fonction des besoins,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à contractualiser dans des situations spécifiques.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer tout document utile relatif à ce dossier.

❖ CM2022-060 / CONVENTION DE RECOUVREMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **ACCEPTE** la convention de recouvrement telle que présentée,
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile à ce dossier.

❖ CM2022-61 / AUTORISATION DELEGATION APPEL D'OFFRE EN PROCEDURE ADAPTEE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

APPROUVE la réalisation de cette opération selon les tranches et les coûts prévisionnels maximum suivants :

TRANCHE	***OBJET***	***MONTANT MAXIMUM (TTC)***
1ere tranche (ferme)	- La sécurisation du stationnement arrière de l'école Charles Perrault - le réaménagement de la place de l'Eglise - L'aménagement et la sécurisation rue du Bourg l'Abbé/ rue cartonnière	1 400 000€
2e tranche (optionnelle)	Aménagement et sécurisation de l'allée des sports avec du carrefour (de la salle polyvalente)	300 000€
3e tranche (optionnelle)	Le carrefour rue Anjubault et rue de la gaieté	100 000€
TOTAL		**1 800 000€**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée et à signer le marché,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions vers différents organismes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

❖ CM2022-062 / MOTION SUR LES CONSEQUENCES FINANCIERES DE LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions: M. VAUTIER et M. LEBLANC)

- SOUTIENT les positions de l'Association de Maires de France,
- **DEMANDE** que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles. Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

- **CM2022-063/ DEBAT SUR L'AVENIR DE L'ECOLE DU CHAT PERCHE & MODIFICATION DE LA SECTORISATION DE LA CARTE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **INTEGRE** ce quartier dans le secteur de l'école Chat Perché,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile.

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 5 décembre 2022 à 20h00.

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h08.

****